

REGLEMENT CONCOURS MAISONS FLEURIES

Les jardiniers amateurs fleurissent et décoorent d'abord pour leur plaisir personnel. Ce concours vise à saluer et récompenser les actions menées par les habitants en matière de fleurissement, d'embellissement du village et d'amélioration du cadre de vie.

Article 1 : Présentation du concours

La commune de Baltzenheim organise un concours communal des maisons fleuries, ouvert à tous les habitants du village, propriétaires ou locataires.

Les membres du Conseil Municipal et les membres directs de leurs familles vivant sous le même toit (conjoint) s'interdisent de prendre part à titre personnel audit concours ainsi que les membres du jury.

Article 2 : Modalités de participation

La participation au concours est gratuite. L'ensemble du village est concerné par le concours. Aucune inscription n'est nécessaire pour y participer.

Article 3 : Critères de sélection et notation

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

- fleurissement doit être visible de la rue
- l'aspect général, la propreté
- l'ampleur du fleurissement (diversité, choix des végétaux, l'harmonie, ...)
- critères environnementaux (économie d'eau, respect de la biodiversité, ...)

Article 4 : Organisation du jury

Le jury du présent concours, placé sous la présidence de Monsieur le Maire, sera composé de personnalités diverses et volontaires (membres de la commission Fleurissement, personnes connues pour leur sens artistique et leur intérêt pour le fleurissement).

Article 5 : Sélection

Le jury de sélection visitera les participants de la Commune courant août pour attribuer individuellement une note. La sélection pour le palmarès sera effectuée selon la moyenne des notes attribuées par chaque jury.

Article 6 : Résultat et remise des prix

Les 3 premiers recevront un prix.

Le jury va sélectionner 3 candidats supplémentaires que les habitants devront départager via Facebook. Après accord de la diffusion des photos et/ou données personnelles des candidats en lice, un prix spécial Facebook sera attribué au premier.

Les lauréats seront personnellement informés de leur classement par courrier et de la date de remise officielle des prix.

La diffusion des résultats sera faite dans la presse locale, Facebook, newsletter. A l'issue de la remise des prix, un vin d'honneur sera offert par la municipalité.